

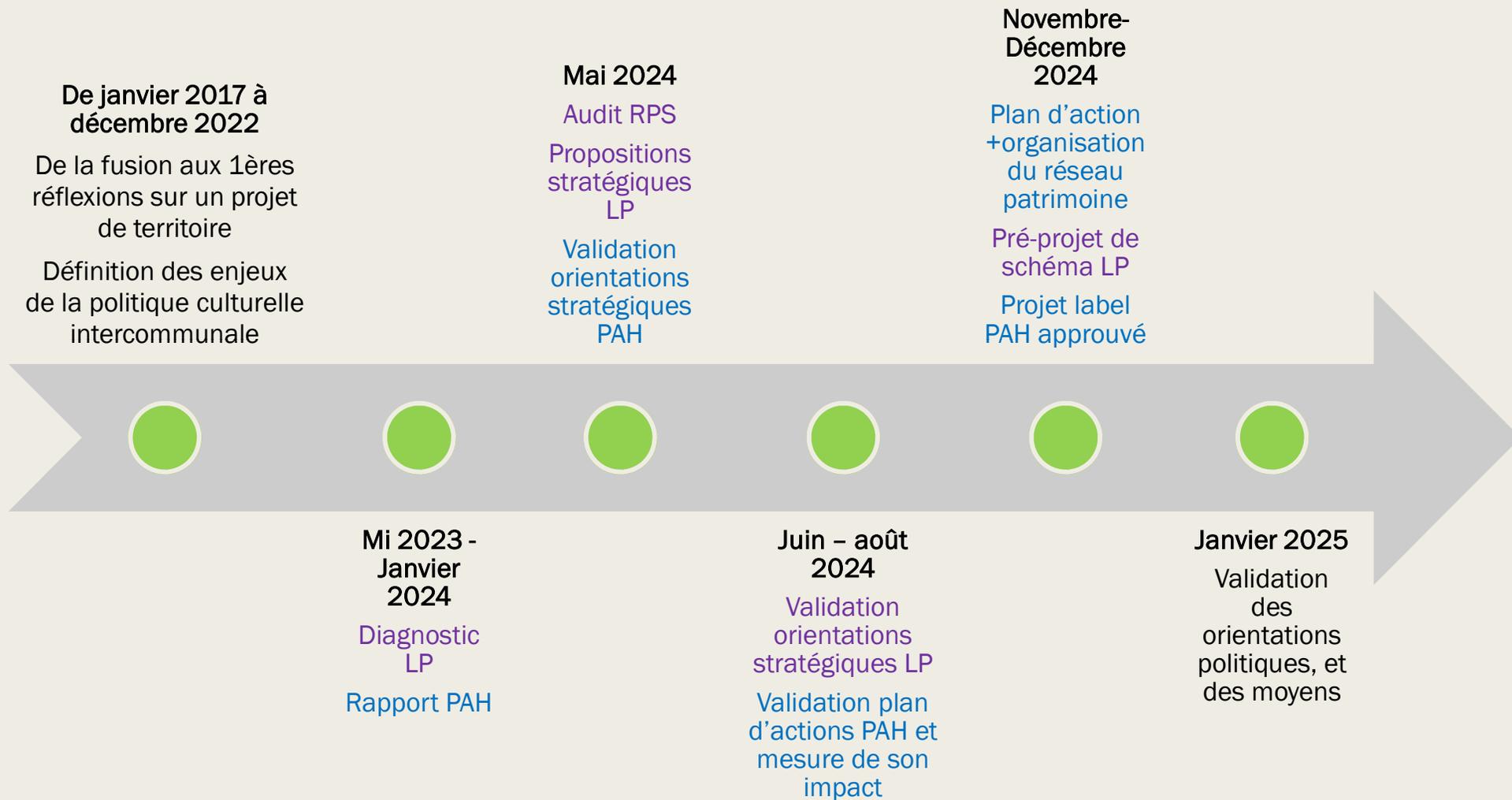


PROPOSITION ORGANISATIONNELLE DU PÔLE ACTION CULTURELLE ET RAYONNEMENT SU TERRITOIRE

schéma culturel intercommunal
-> une organisation pour un projet

SYNTHESE

La réflexion organisationnelle, aboutissement de la définition du projet culturel intercommunal



Les éléments à retenir

Objectifs de politique publique

Orientations politiques :

- Organiser le **rayonnement territorial** de la politique culturelle (dans et hors les murs) : accompagner la progression de l'offre de proximité en mobilisant la ressource culturelle
- Renforcer le **lien avec le public**, les usagers
- Positionner les équipements culturels du territoire comme **lieux d'initiative et de développement autour d'une dynamique collective de réseaux**
- Pérenniser les **partenariats institutionnels** (DRAC, CR, CD64)

→ 3 objectifs stratégiques assignés :

- 1/ **Accompagner les projets locaux** autour des équipements culturels
- 2/ Structurer une **logique « Confluence »** pour les équipements intercommunaux
- 3/ **Conforter l'éducation aux arts et à la culture vers tous les publics**

Préconisations en termes de prévention des RPS

- **Clarifier** les attentes des gestionnaires d'équipements et **présenter à l'équipe les orientations de politique publique**
- **Questionner l'organigramme du Service**
L'organigramme actuel permet peu de **travail en transversal, notamment de l'Action Culturelle**, et ne facilite pas le **travail collaboratif des sections**, cela contribue à renforcer le sentiment de travailler « à côté de » mais pas « avec ».
- **Clarifier les limites de responsabilités** entre responsables de Pôle et de Services
- **Evaluer la charge de travail réelle**
Afin d'avoir une **visibilité plus claire** de la répartition des tâches, des possibilités de régulation de la charge en cas d'absence, etc.

Les étapes de définition de l'organisation

4 février 2025

Présentation des orientations politiques aux chefs de pôle, service, et référents -réseaux

**Du 18 février
au 15 avril 2025**

Travail de l'ensemble des agents sur la déclinaison du schéma d'organisation



18 février 2025

Présentation des orientations politiques et de leur impact sur l'organisation du pôle

15 avril 2025

Restitution des conclusions à l'ensemble des agents

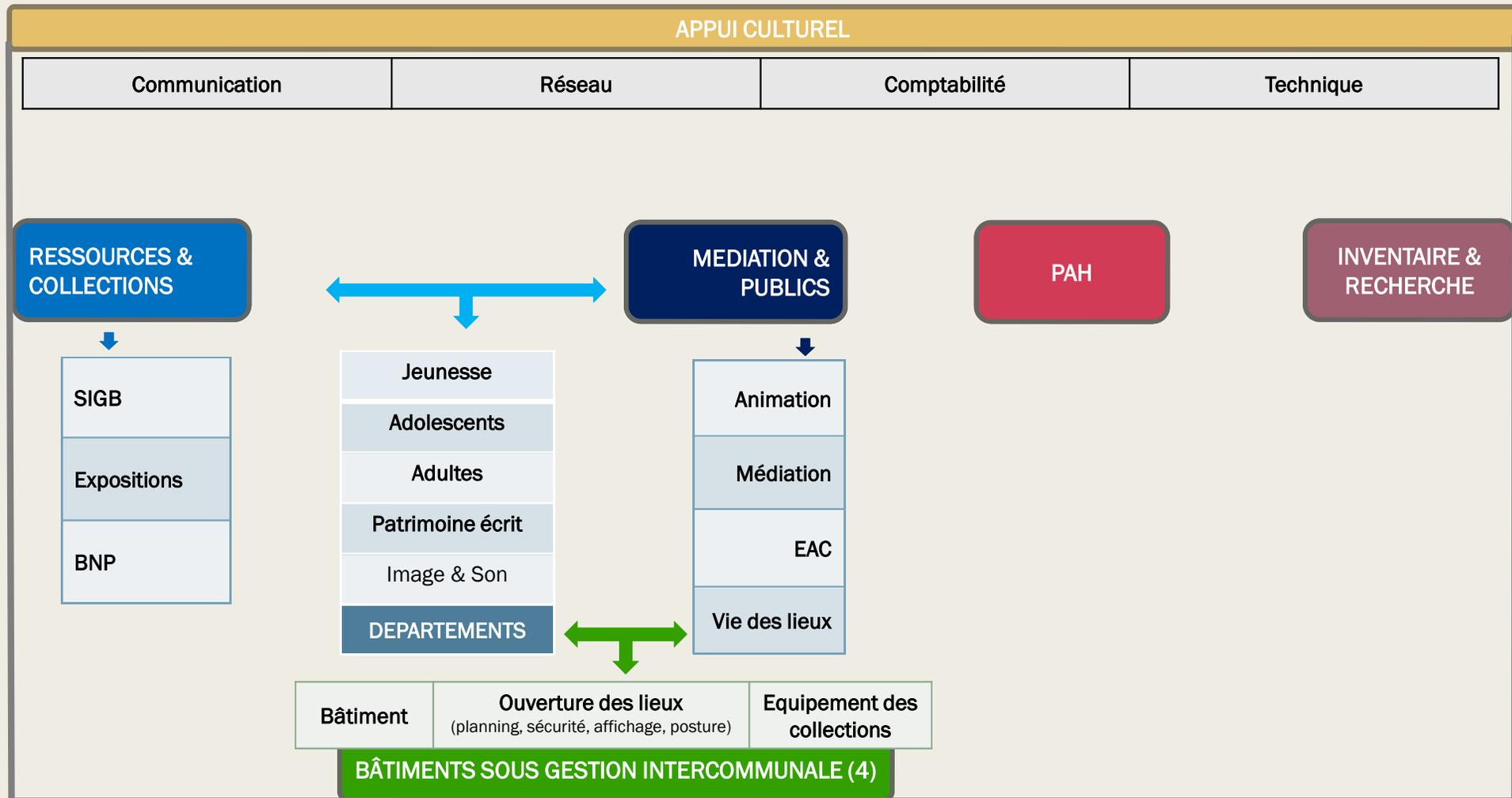
Les arbitrages retenus

- La priorité est donnée à la **définition d'une dynamique culturelle centrée sur la connaissance des publics** : les cerner pour penser nos actions, et ainsi les inciter à y prendre part.
- Le choix est fait d'**expérimenter une organisation matricielle** :
 - pour instaurer un fonctionnement en mode-projet autour d'un pilotage collégial,
 - et reconnaître l'implication de tous les agents

Ces arbitrages ont abouti à la **formalisation d'une organisation au regard des objectifs stratégiques** et à la proposition de **renforcement des moyens humains opérationnels**.



Pôle action culturelle et rayonnement du territoire



Précisions sur l'organigramme

■ Effectif:

- Aujourd'hui, 25,2 ETP
- Création de 2,5 ETP (selon évaluation budgétaire)

■ Modalités RH :

- Proposition d'évolution substantielle de certaines fiches de poste, avec les éléments de rémunération en corrélation
- Feuilles de route définies par fonctions liées à chacun des services : appui culturel, ressources et collections, médiation et publics, PAH, inventaire et recherche, référent bâtiment

■ Modalités de fonctionnement :

- Pratiques professionnelles à adapter : mode-projet, gouvernance collégiale, définition de procédures, homogénéisation de l'exercice des missions...
- Accompagnement au changement
- Architecture informatique intégrant la restructuration des services

6 MISSIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Plan d'actions
APPUI CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> •Connaissance des publics •Définition et suivi des projets d'établissement •Développement des partenariats artistiques et culturels •Coordination des fonctions-support 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les communes comme coordonnatrices entre associations de la commune - Établir une relation étroite entre le pôle Culture et le pôle Développement social - Réformer le fonctionnement de la tête de réseau autour d'un projet - Concevoir les équipements comme des « petits centres culturels » - Faire évoluer le système de conventionnement en fonction des projets d'établissement - Inciter les opérateurs culturels à délocaliser leurs productions vers les équipements - Réorganiser la navette documentaire - Accompagner la conception des projets d'établissement, les animer, les évaluer - Structurer un plan de communication et des partenariats dédiés au service des réseaux
RESSOURCES ET COLLECTIONS	<ul style="list-style-type: none"> •Conception des expositions •Développement des collections : définir et évaluer la politique documentaire, catalogue, acquisitions et abonnements, équipement, et mise à disposition des collections •Pilotage du volet programmation expo temporaire – formation, de Cap sur le Patrimoine •Programmation des expositions historiques, pédagogiques et artistiques dans le cadre des projets d'établissements intercommunaux •Pilotage de la bibliothèque numérique et valorisation du patrimoine écrit 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le processus d'acquisition autour d'une politique documentaire globale - Construire un programme annuel cohérent autour des thématiques choisies collégalement - Valoriser les expositions existantes - Structurer le projet 'bibliothèque numérique'
MÉDIATION ET PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> •Pilotage du volet médiation artistique et culturelle dans le cadre des projets d'établissement et hors les murs •Conception globale des parcours d'EAC •Mobilisation et distribution de la ressource documentaire •Pilotage de l'animation du réseau d'équipements (action culturelle et vie des lieux) •Développement des partenariats en direction de publics-cibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un programme annuel cohérent autour de thématiques choisies collégalement - Développer toute action capable d'intégrer la jeunesse comme acteur - Structurer des parcours d'EAC en temps scolaire - Structurer un projet de médiation à destination de publics prioritaires - Améliorer le fonctionnement en réseau pour les animations - Inscrire dans le label PAH l'intégralité de l'activité de médiation intégrant du patrimoine auprès du jeune public

6 MISSIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Plan d'actions
PAH (projet intercommunautaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en oeuvre des actions visant à sensibiliser les professionnels de l'habitat à la qualité architecturale et au paysage (développement durable) • Sensibilisation des habitants à l'architecture et au patrimoine • Accompagnement de la mise en tourisme du patrimoine • Accompagnement des porteurs de projets visant la connaissance, la valorisation et l'éducation au patrimoine • Promotion du label 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier et amplifier les actions auprès de la population - Structurer une démarche de communication du PAH - Refonder le partenariat avec les offices de tourisme - Créer un événement marqueur du PAH - Actualiser la Charte Architecturale et Paysagère, pour en faire le support numérique de base des services d'urbanisme - Créer un nouveau champ d'expérimentation opérationnelle sur le lien entre patrimoine et contrainte environnementale - Lancer de nouveaux sujets de recherche, au plus proche du patrimoine du quotidien - Apporter un soutien technique et une valeur ajoutée scientifique pour les porteurs de projets - Apporter un soutien scientifique aux projets scénographiques des sites de Cap dur le patrimoine!
INVENTAIRE-RECHERCHE (projet intercommunautaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'opérations d'inventaire du patrimoine dans le cadre du projet PAH • Valorisation des résultats de l'enquête d'inventaire • Définition de projets de recherche faisant appel à des ressources externes, dans le cadre du projet PAH • Accompagnement des travaux de recherche portant sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et mener une enquête d'inventaire du patrimoine, accessible par le SIG ou par les outils numériques appropriés - Définir et mener des actions de valorisation des résultats de l'enquête d'inventaire - Contribuer à des actions de médiation
REFERENT BÂTIMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité du fonctionnement des équipements en termes technique et d'organisation de l'ouverture au public • Organisation du pôle équipement des documents (médiathèque des gaves) 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion du bâtiment et des biens mobiliers - Organiser les conditions du service au public

La suite envisagée

22 mai

Présentation du projet de service
en conseil communautaire pour validation



A compter du 22 mai

Mise en œuvre du projet de service
Préparation du Contrat Territoire Lecture (DRAC et CD64)
Préparation de la convention inventaire (CR Nelle Aquitaine)